

**DIPLÔME D'UNIVERSITÉ de 3<sup>è</sup> CYCLE**  
**SANTÉ SOLIDARITÉ PRECARITÉ (2013/2014)**  
**Coordinatrice Pédagogique : J. ROCHEFORT**

Ce diplôme a pour objectif de mettre à la disposition des participants un enseignement permettant l'acquisition de compétences pour la prise en charge des problèmes de santé des populations précaires.



**ENSEIGNEMENT**

L'enseignement se déroule sur une année. Il comporte 130 heures, réparties sur 6 modules de 2 jours de formation :

- **Introduction à la Santé Publique : les concepts santé, précarité, solidarité, le cadre réglementaire.**
- **Les vulnérabilités particulières de populations ou d'âges spécifiques**
- **Les liens entre santé, précarité et errance, migration, habitat**
- **Les pathologies en lien avec la pauvreté;**
- **Mise en œuvre d'actions en faveur de la santé;**
- **La mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre des actions : partenariats, réseaux et complémentarité des compétences.**

La présence aux cours est obligatoire. Cet enseignement est sanctionné par une épreuve écrite à la fin de l'enseignement et fera l'objet d'un mémoire **Une seule session annuelle.**

**PROGRAMME**



Le programme peut être consulté sur le site : [www.parisdescartes.fr](http://www.parisdescartes.fr)

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Sont admis à s'inscrire en vue de ce diplôme :

- les titulaires d'un diplôme français d'Etat de docteur en médecine, odontologie et pharmacie ainsi que les internes à partir de la première année d'internat et résidents de médecine générale (dès la 1<sup>ère</sup> année)
- les titulaires d'un diplôme de médecine d'un pays étranger leur permettant d'exercer dans leur pays d'origine
- les professionnels intervenants sur les questions de santé des populations précaires
- les sages-femmes, personnels infirmiers et cadres hospitaliers
- les assistants de services sociaux, cadres administratifs, psychologues

Cet enseignement est aussi ouvert aux professionnels : des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat, aux professionnels libéraux, au secteur mutualiste et aux membres d'associations.

Les étudiants désirant s'inscrire, doivent adresser une lettre de motivation et un CV par courrier ou par fax au :  
Directeur de Laboratoire d'Ethique Médicale et de Médecine Légale ou par e-mail :

[jeanne.besse@parisdescartes.fr](mailto:jeanne.besse@parisdescartes.fr). Un dossier permettant d'effectuer une inscription sera adressé aux étudiants par le secrétariat de l'UFR Biomédicale courant septembre.

**DROITS D'ENSEIGNEMENT**



Le montant des inscriptions :

**Formation continue** : 1200 € + Droits de scolarité

**Individuel** : 700 € + Droits de scolarité

**Etudiants** : 600 € (Auxquels s'ajoutent les droits d'inscription niveau Master en vigueur)